

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-03-23-16 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Décision modificative n°1-2023
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérue! donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2023.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération n°2022-12-15-11 du conseil municipal adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2023,
- La délibération statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette deuxième décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
 - Les reports de crédits 2022 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				2 101 723,62 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DDS	▪ Autres matières et fournitures	6068	011	-1 291,72 €
	▪ Subvention- chantiers emploi passerelle	65748	65	23 034,00 €
DSOL	▪ dispositif PRE - équipement / fournitures		011	27 795,00 €
DIC	▪ Droit d'utilisation / informatique en nuage	65811	65	800,00 €
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	-800,00 €
DSG	▪ Honoraires	62268	011	17 127,00 €
DST	▪ Chauffage	60621	011	300 000,00 €
DUNSI	▪ Location mobilière	61358	011	25 000,00 €
	▪ Maintenance	6153	011	50 000,00 €
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	25 000,00 €
DFCP	▪ Provisions contentieux	68	68	40 000,00 €
	▪ Dégrèvement THLV	739112	014	20 000,00 €
	▪ Intérêts des emprunts	6611	66	125 000,00 €
			011	1 000 000,00 €
	▪ Provision finances		65	50 000,00 €
			66	20 059,34 €
▪ Dotations aux amortissements	6811	042	380 000,00 €	

RECETTES	2 101 723,62 €
-----------------	-----------------------

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDS	▪ Subvention Chantiers emploi passerelle	74751	74	23 034,00 €
DFCP	▪ Résultat de fonctionnement reporté	002	002	2 078 689,62 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	5 301 003,83 €
-----------------	-----------------------

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDS	▪ Mobilier - permanences orthophonies	21848	21	1 291,72 €
DDT	◆ NPNRU			
	▪ PROJET COMMERCIAL - aménagements terrains	2115	21	1 920,00 €
	▪ INGENIERIE	2188	21	13 942,00 €
	▪ Maison du Citoyen - frais d'études	2031	20	150 000,00 €
	▪ Plan initiative Copropriété - Robespierre	2181	21	-353 474,00 €
	▪ Plan initiative Copropriété - Robespierre	20422	204	353 474,00 €
	▪ Centre ancien - Frais d'études	2031	20	100 000,00 €
	▪ Régularisation compte de tiers - Chauffage	454120	45	1 000,00 €
DST	▪ Aménagement - sécurisation hôtel de ville	21311	21	30 000,00 €
	▪ Outillage - voirie	2188	21	2 500,00 €
	▪ Outillage - bâtiments	2188	21	2 500,00 €
	▪ Véhicules	2182	21	54 000,00 €
	▪ Etanchéité toiture terrasse -Ecole Wallon	21312	21	300 000,00 €
	▪ Installations et agencements-piscine	21351	21	57 000,00 €
	▪ Réhabilitation Rive gauche - Etudes	2031	20	21 000,00 €
DRM	▪ Remplacement Caméra	2188	21	2 000,00 €
	▪ Acquisition lave-vaisselle	21848	21	52 500,00 €
DFCP	▪ Remboursement du capital des emprunts	1641	16	108 700,00 €
	▪ Provision finances		23	1 600 000,00 €
			21	368 000,00 €
DFCP	▪ Reports 2022		20	295 585,99 €
DFCP	▪ Reports 2022			2 139 064,12 €

RECETTES**5 301 003,83 €**

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDT	▪ Régularisation compte de tiers - Chauffage	454120	45	1 000,00 €
DFCP	▪ Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	10	1 000 000,00 €
	▪ Résultat d'investissement reporté	001	001	778 251,42 €
	▪ Dotations aux amortissements		040	380 000,00 €
	▪ Reports 2022			3 141 752,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130329-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023